

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-411-1931 Soldes

n° 43-411-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
21 février 1931

Numéro JO
n° 411 du 28/02/1931

Date du numéro
28 février 1931

TEXTE INTÉGRAL

Une rémunération de 1.000 francs pour travaux supplémentaires effectués en dehors des heures réglementaires de service est accordée à AI. Collât, sous-chef de bureau des secrétariats généraux, qui a établi le compte définitif de l'exercice 1928.